

15<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE, PARIS, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2011

# Procès-verbal

**Secrétariat international de l'ITIE**

Oslo, le 17 mars 2011

# AVANT-PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA 15<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Centre de conférences de l'OCDE, Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2011

## Président

**Dr Peter EIGEN**, Président de l'ITIE

## Pays mettant en œuvre l'ITIE

**M. Abdoul Aziz ASKIA**, Secrétaire permanent, ITIE Niger, Niger

**M. Essimi MENYE**, ministre des Finances, Président de l'ITIE, Cameroun

Suppléant : **M. T. Negbalee WARNER**, Coordinateur national, ITIE Libéria, Libéria

**Prof. Humphrey ASSISI ASOBIE**, Président, NEITI, Nigéria

**M. Shahmar MOVSUMOV**, Directeur exécutif, State Oil Fund, Azerbaïdjan

## Pays soutenant l'ITIE

**M. Mark PEARSON**, Directeur général des Relations externes, Intégration scientifique et politique, Natural Resources Canada

Suppléant : **M. Stephen GALLOGLY**, Directeur de la politique internationale relative à l'énergie et aux matières premières, ministère d'État, États-Unis

**S.E. Mme Birgitta NYGREN**, Ambassadrice, ministère suédois des Affaires étrangères

**M. Jelte van WIEREN**, Responsable du département de l'aide humanitaire, de la bonne gouvernance et de l'égalité entre les sexes, Pays-Bas

(Suppléant de **M. Dominik ZILLER**, Directeur général adjoint, Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement économiques (BMZ))

## Organisations de la société civile

**M. Ingilab AHMADOV**, Directeur du Centre de contrôle des finances publiques, Bakou, Azerbaïdjan

Suppléant : **M. Dorjdari NAMKHAJANTSAN**, Open Society Forum, Mongolie

**M. Alfred BROWNELL**, Green Advocates, Libéria

Suppléant : **M. Eduardo BOHORQUEZ**, Transparency International, Mexique

**M. Christian MOUNZEO**, Coordinateur PWYP Congo/Président de l'Association Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme – République du Congo

Suppléant : **Dr Gilbert MAOUNDONODJI**, Coordinateur, Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring Projet Pétrole Tchad-Cameroun, Tchad

**M. Michel ROY**, Directeur du Plaidoyer international, Secours Catholique, France

Suppléant : **M. Diarmid O'SULLIVAN**, Chef d'équipe, Campagne pour le pétrole, Global Witness

**M. Anthony RICHTER**, Président du Comité de gouvernance du Revenue Watch Institute

Suppléante : **Mme Radhika SARIN**, Coordinatrice, Publiez Ce Que Vous Payez

## Entreprises, investisseurs compris

**Mme Baiba RUBESA**, Directrice de la responsabilité sociale d'entreprise, Statoil ASA, Norvège

**M. Stuart BROOKS**, Directeur des relations internationales, Chevron

Suppléant : **M. Michael D. MAHER**, Coordinateur, conseiller pour les questions en amont, Affaires publiques et gouvernementales, ExxonMobil

**M. Olivier LOUBIÈRE**, Conseiller en déontologie d'entreprise du groupe AREVA

Suppléant : **M. Jim MILLER**, Vice-président pour les affaires environnementales, Freeport-McMoRan, Copper & Gold Inc.

**Dr R. Anthony HODGE**, Président, Conseil international des mines et métaux

Suppléant : **M. Edward BICKHAM**, Consultant, Conseil international des mines et métaux

**M. Jean-François LASSALLE**, Vice-président pour les Affaires publiques – France et ONG, Total

Suppléant : **M. Keith RUDDOCK**, Avocat général – Exploration et Production, Royal Dutch Shell

**Mme Julie McDOWELL**, Directrice ISR, Standard Life Investments

Suppléant : **M. David DIAMOND**, Chef du développement durable et responsable, Allianz Global Investments Europe

Secrétaire du Conseil d'administration : **M. Jonas Moberg**, Chef du Secrétariat

## 1. Mots de bienvenue du Président et adoption de l'ordre du jour (Document du Conseil d'administration 15-1)

Le Président présente l'ordre du jour et les buts de la 15<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration. Il souhaite également la bienvenue à Clare Short, la candidate à la présidence de l'ITIE, présente en qualité d'observatrice.

Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour proposé.

Au nom du Comité de validation, Julie McDowell demande que deux questions soient ajoutées à l'ordre du jour, à savoir le rapport de Validation final du Yémen et la demande de prorogation des délais pour achever la Validation de la Tanzanie. Jelte van Wieren fait remarquer que la soumission de documents dans des délais aussi courts ne laisse pas suffisamment de temps pour leur examen approfondi et une consultation adéquate, et qu'elle devrait pas conséquent être évitée. Toutefois, le Conseil d'administration convient d'accepter que ces deux documents soient ajoutés en tant que points supplémentaires à l'ordre du jour.

## 2. Rapport du Chef du Secrétariat (Document du Conseil d'administration 15-2)

Jonas Moberg donne un compte-rendu du travail substantiel qui a été fourni par le Président et le Secrétariat pour préparer très activement la Conférence mondiale, les Validations et le processus de révision des Règles de l'ITIE. Jonas donne un résumé du tableau joint à l'ordre du jour qui répertorie les points d'action des réunions du Conseil d'administration précédentes. Il fait remarquer que toutes les mesures ont été mises en œuvre hormis celle du document 14-4 concernant le traitement des demandes en vue d'effectuer des déclarations au Conseil d'administration.

## 3. Validation (Document du Conseil d'administration 15-3)

Le Président ouvre la discussion en faisant l'éloge du Comité de Validation pour la quantité de travail remarquable qu'il a fourni dans le cadre de l'examen des rapports de Validation. Il invite Julie McDowell, la Présidente du Comité, à présenter ce point à l'ordre du jour. Mme Julie McDowell fait remarquer que le Comité a donné son aval au statut de Validation de six pays, y compris celui du Yémen, et qu'elle allait présenter chaque cas de manière individuelle en demandant au Secrétariat de fournir des informations supplémentaires au besoin.

Les décisions finales du Conseil d'administration quant au statut des pays concernés sont jointes au présente procès-verbal. Les discussions et décisions essentielles sont énoncées ci-dessous.

### 3.1 Rapport de Validation final de la Norvège (Document du Conseil d'administration 15-3-A)

Mme Gro Anundskaas (observatrice) se retire et ne participe pas à la discussion de cette question à l'ordre du jour.

Julie McDowell annonce au Conseil d'administration que la Norvège a achevé la Validation. Le Validateur a jugé que la Norvège a satisfait à tous les indicateurs de Validation. Le Comité de Validation a évalué le rapport et partage l'avis du Validateur, en conséquence de quoi le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de désigner la Norvège comme pays Conforme à l'ITIE.

Le Conseil d'administration désigne la Norvège comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Président invite Mme Anundskaas à revenir dans la salle et félicite la Norvège pour avoir acquis le statut de pays Conforme et être ainsi devenue le premier pays de l'OCDE à l'avoir fait.

### **3.2 Rapport de Validation final de la République Centrafricaine (Document du Conseil d'administration 15-3-B)**

Julie McDowell annonce au Conseil d'administration que la République Centrafricaine a achevé la Validation. Le Validateur a jugé que la République Centrafricaine a satisfait à tous les indicateurs de Validation. Le Comité de Validation a évalué le rapport et partage l'avis du Validateur, en conséquence de quoi le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de désigner la République Centrafricaine comme pays Conforme à l'ITIE.

Le Conseil d'administration désigne la République Centrafricaine comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

### **3.3 Examen du Secrétariat : Nigéria (Document du Conseil d'administration 15-3-C)**

Le Professeur Humphrey Asobie et Mme Zainab Ahmed (observatrice) se retirent et ne participeront pas à la discussion de cette question à l'ordre du jour.

Julie McDowell explique au Conseil d'administration qu'au mois de février 2011, le Secrétariat a mené un examen approfondi des mesures correctives fixées par le Conseil d'administration. Cet examen a révélé que toutes les mesures correctives préconisées par le Conseil d'administration ont été bien mises en œuvre. Le Comité de Validation a évalué le rapport et partage l'avis du Secrétariat, en conséquence de quoi le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de désigner le Nigéria comme pays Conforme à l'ITIE.

Le Conseil d'administration désigne le Nigéria comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Président invite le Professeur Humphrey Asobie à revenir dans la salle et félicite le Nigéria de son accomplissement et le Professeur Asobie de sa contribution de longue date à l'ITIE. À son tour, le Professeur Asobie loue le travail de la NEITI, en particulier celui de Mme Zainab Ahmed, Secrétaire exécutive de la NEITI, pour l'enthousiasme et l'énergie dont elle a fait preuve dans son travail en matière de mise en œuvre de toutes les actions correctives nécessaires à l'acquisition du statut de pays Conforme.

### **3.4 Examen du Secrétariat : Kirghizstan (Document du Conseil d'administration 15-3-D)**

Julie McDowell explique au Conseil d'administration qu'aux mois de janvier et de février 2011 le Secrétariat a mené un examen approfondi des mesures correctives fixées par le Conseil d'administration. Cet examen a révélé que toutes les mesures correctives préconisées par le Conseil d'administration ont été bien mises en œuvre. Le Comité de Validation a évalué le rapport et partage l'avis du Secrétariat, en conséquence de quoi le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de désigner le Kirghizstan comme pays conforme à l'ITIE.

Le Conseil d'administration désigne le Kirghizstan comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

### **3.5 Examen du Secrétariat : Niger (Document du Conseil d'administration 15-3-E)**

M. Askia se retire et ne participe pas à la discussion de cette question à l'ordre du jour.

Julie McDowell explique au Conseil d'administration qu'aux mois de janvier et de février 2011, le Secrétariat a mené un examen approfondi des mesures correctives fixées par le Conseil d'administration. Cet examen a révélé que toutes les mesures correctives préconisées par le Conseil d'administration ont été bien mises en œuvre. Le Comité de Validation a évalué le rapport et partage l'avis du Secrétariat, en conséquence de quoi le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de désigner le Niger comme pays conforme à l'ITIE.

Le Conseil d'administration désigne le Niger comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Président invite M. Askia à revenir dans la salle et félicite le Niger d'avoir acquis le statut de pays Conforme.

### **3.6 Rapport de Validation final du Yémen (Document du Conseil d'administration 15-3-F)**

Julie McDowell explique au Conseil d'administration que le Yémen a achevé la Validation et soumis un rapport de Validation final, approuvé par le groupe multipartite, au Conseil d'administration de l'ITIE le 29 janvier 2011. Le

Valdateur a jugé que le Yémen a satisfait à tous les indicateurs de Validation. En outre, le groupe multipartite a soumis un plan de travail portant sur la publication de son prochain rapport de réconciliation couvrant l'exercice 2008, et ce, d'ici la fin 2011. Le Comité de Validation a évalué le rapport et partage l'avis du Valdateur, en conséquence de quoi le Comité de Validation recommande au Conseil d'administration de désigner le Yémen comme pays Conforme à l'ITIE.

Le Conseil d'administration souligne les progrès qu'ont accomplis le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile au Yémen dans le domaine de la mise en œuvre de l'ITIE, tout en prenant note des difficultés rencontrées dans la quête d'un consensus avant le premier rapport ITIE.

Le Conseil d'administration désigne le Yémen comme pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Conseil d'administration demande que l'occasion lui soit donnée d'examiner l'avant-projet de lettre que doit préparer le Secrétariat pour informer le Conseil de la YEITI et toutes les parties prenantes au Yémen de cette décision.

### **3.7 Demande de prorogation des délais pour achever la Validation de la part de la Tanzanie (Document du Conseil d'administration 15-3-G)**

Julie McDowell indique au Conseil d'administration que le Comité de Validation a discuté d'une demande formulée par le gouvernement de Tanzanie et le groupe multipartite en faveur d'une prorogation des délais pour achever la Validation, demande qui a été déposée auprès du Secrétariat le 10 février 2011.

Le Comité a convenu à l'unanimité de recommander que le Conseil d'administration accorde une prorogation à la Tanzanie. La majorité du Comité a soutenu l'octroi de la prorogation des délais au motif que les faits prouvent des circonstances exceptionnelles et imprévisibles, en particulier les effets cumulés de la crise énergétique nationale, des réformes du secteur des mines qui sont en cours et des difficultés à obtenir un financement. Une minorité a soutenu l'octroi de la prorogation des délais au motif qu'il serait injuste et déraisonnable de refuser la courte prorogation des délais sollicitée au vu des changements apportés à la note-directive n°3 qui ont été récemment adoptés en ce qui concerne les dates limites de Validation.

Le Conseil d'administration convient de proroger la date limite de soumission du rapport de Validation final de la part de la Tanzanie au 15 mai 2011.

### **Action**

Le Président de l'ITIE doit écrire aux gouvernements et aux groupes multipartites de la Norvège, de la République Centrafricaine, du Nigéria, du Kirghizstan, du Niger et du Yémen afin de les informer de la décision du Conseil d'administration de leur accorder le statut de pays Conformés, et écrire au gouvernement et au groupe multipartite de Tanzanie pour les informer de l'octroi d'une prorogation jusqu'au 15 mai 2011 pour soumettre leur rapport de Validation final.

### **4. Demande de levée de la suspension volontaire du statut de pays Candidat de la part de la Guinée (Document du Conseil d'administration 15-4)**

Tim Bittiger présente ce document qui fait suite à la discussion qui a eu lieu lors de la 14<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration à Bruxelles au mois de décembre 2010, suite à une requête déposée par le gouvernement de Guinée le 11 novembre 2010. Le gouvernement et le groupe multipartite guinéens ont soumis un plan de travail détaillé, assorti d'objectifs, d'activités et de calendriers clairs et d'un budget pour acquérir le statut de pays Conforme, y compris un calendrier de la Validation dans un délai d'un an à compter de la date de la levée de la suspension.

Edward Bickham propose qu'en communiquant sa décision au gouvernement de Guinée, le Conseil d'administration encourage également ce dernier à incorporer dans la déclaration ITIE les récents accords de troc qui ont été signés en vue d'exploiter les ressources naturelles. Cette proposition n'est pas prise en compte par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration convient de lever la suspension du statut de pays Candidat à l'ITIE de la Guinée et donne à la Guinée jusqu'au 29 février 2012 pour achever la Validation ITIE.

### Action

Le Président de l'ITIE doit écrire au gouvernement et au groupe multipartite de la Guinée pour les informer de la levée de la suspension et de la nouvelle échéance pour achever la Validation.

## 5. Rapport de mise en œuvre (Document du Conseil d'administration 15-5)

Jonas Moberg fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ITIE dans les 33 pays mettant en œuvre l'initiative. Il souligne que 62 rapports ont été publiés dans 27 pays. Tout en reconnaissant l'utilité des rapports de suivi portant sur la mise en œuvre et la sensibilisation, Ingilab Ahmadov ainsi que Anthony Richter suggèrent que leur forme soit revue et qu'ils soient davantage axés sur les évolutions les plus récentes revêtant une plus grande importance dans chaque pays plutôt que sur un examen complet. Jonas confirme que le Secrétariat modifiera cette orientation. Le Secrétariat présente une brève mise à jour sur la Côte d'Ivoire et le Pérou. Tim Bittiger informe le Conseil d'administration que le Comité de Réponse Rapide continue à suivre l'impasse postélectorale dans laquelle se trouve la Côte d'Ivoire et que le Président a écrit au Président ITIE national le 9 février pour exprimer son inquiétude quant au fait que les Critères et Principes de l'ITIE pourraient ne plus être respectés. Tim confirme la continuité de l'engagement des parties prenantes dans le pays et indique que certaines activités sont menées mais qu'il est difficile pour le groupe multipartite de se rencontrer. Le Conseil d'administration sortant convient de demander au nouveau Conseil d'administration de continuer à assurer un suivi rapproché de la situation en Côte d'Ivoire, reconnaissant que la suspension puisse bientôt devenir inévitable.

Francisco Paris signale qu'après des discussions avec la branche d'industrie concernée et la société civile, le gouvernement du Pérou a rédigé un décret renouvelant le mandat de la Commission nationale à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE.

### Action

Le Secrétariat doit réviser le format du rapport de mise en œuvre et de sensibilisation.

Le nouveau Conseil d'administration doit continuer d'assurer un suivi rapproché de la situation en Côte d'Ivoire.

## 6. Candidatures

### 6A. Évaluation de Candidature : Guatemala (Document du Conseil d'administration 15-6-A)

Francisco Paris présente la demande de Candidature formulée par le Guatemala. L'évaluation du Secrétariat est que le Guatemala a satisfait aux quatre exigences de la phase d'adhésion et par conséquent il recommande que le pays soit admis en tant que pays Candidat à l'ITIE.

Le Conseil d'administration déclare le Guatemala pays Candidat à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Le Guatemala devra achever sa Validation d'ici le 29 février 2013.

### 6B. Évaluation de Candidature : Trinité et Tobago (Document du Conseil d'administration 15-6-B)

Francisco Paris présente la demande de Candidature formulée par Trinité et Tobago. L'évaluation du Secrétariat est que Trinité et Tobago a satisfait aux quatre exigences de la phase d'adhésion et par conséquent il recommande que le pays soit admis en tant que pays Candidat à l'ITIE. Bien que convenant que l'évaluation conclut à la satisfaction de tous les indicateurs de la phase d'adhésion, le Conseil d'administration exprime ses inquiétudes à propos des indications selon lesquelles la société civile n'est pas représentée de manière appropriée au sein du groupe multipartite. Le Conseil d'administration convient de souligner le besoin d'une représentation adéquate de toutes les parties prenantes dans le groupe multipartite dans la lettre qu'il adressera au gouvernement pour

l'informer de sa décision.

Le Conseil d'administration déclare Trinité et Tobago pays Candidat à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Trinité et Tobago devra achever sa Validation d'ici le 29 février 2013.

### Action

Le Président de l'ITIE doit écrire aux champions ITIE du Guatemala et de Trinité et Tobago pour les informer de la décision du Conseil d'administration concernant leur statut de pays Candidats.

## 7. Le point sur le rapport d'évaluation de l'ITIE (Document du Conseil d'administration 15-7)

Jonas Moberg présente un rapport succinct sur l'avancement de l'évaluation menée par Scanteam. Il informe le Conseil d'administration que le rapport final de Scanteam est attendu à la fin avril 2011 et que le Conseil d'administration aura l'occasion d'apporter ses commentaires sur l'avant-projet de rapport.

## 8. Approbation des comptes audités et du rapport d'audit 2010

Ingilab Ahmadov présente le rapport du Comité d'Audit (Document du Conseil d'administration 15-8-B) ainsi que les comptes signés et finalisés pour l'exercice 2010 (Document du Conseil d'administration 15-8-A). Il confirme que le Comité a compris que les auditeurs avaient été satisfaits des comptes audités ainsi que de la gestion et de l'intégrité financière du Secrétariat.

Le Conseil d'administration accepte le rapport du Comité d'Audit.

## 9. Proposition de révision du budget 2011 (Document du Conseil d'administration 15-9)

Anthony Hodge présente ce document émanant du Comité des Finances. Il commence par louer les membres de ce Comité pour leur dévouement et leur soutien et le Secrétariat pour sa bonne collaboration avec le Comité. Au nom du Comité, il propose que le Conseil d'administration approuve un budget révisé de 3,8 millions de dollars pour 2011. Il note également que le Comité est inquiet des exigences toujours plus grandes auxquelles le Secrétariat doit faire face. Il propose que le Comité des Finances du nouveau Conseil d'administration entreprenne un examen des revenus en 2011.

Le Conseil d'administration approuve le budget révisé de 3,8 millions de dollars pour 2011 et recommande que le Comité des Finances du nouveau Conseil d'administration entreprenne un examen des revenus en 2011.

### Action

En 2011, le Comité des Finances devra entreprendre un examen des revenus.

## 10. Préparations à la Conférence et à la réunion des Membres

Jonas Moberg présente le programme de la 5<sup>e</sup> Conférence de l'ITIE et demande au Conseil d'administration si ce dernier a des questions. Il explique les procédures s'appliquant à la réunion des Membres, conformément aux statuts de l'ITIE. Alfred Brownell suggère que les Membres reçoivent des mises à jour régulières de la part du Secrétariat à propos des questions que traite l'ITIE en général. Jonas Moberg suggère que tous les Membres qui ne figurent pas encore dans la liste de diffusion du Bulletin d'information de l'ITIE y soient inclus.

### Action

Le Secrétariat doit mettre à jour la liste de diffusion du Bulletin d'information de l'ITIE afin qu'elle comporte tous les Membres de l'Association ITIE.

## 11. Mise à jour sur la gouvernance (Document du Conseil d'administration 15-11)

Jonas Moberg fait remarquer que les recommandations du Comité de Gouvernance issues de l'examen de la gouvernance avaient été convenues par voie de circulaire, à l'exception de celles relatives à la cadence de roulement des membres du Conseil d'administration. Le Président suggère que le nouveau Conseil d'administration aborde cette question en temps voulu.

## 12. Mise à jour sur la révision des Règles de l'ITIE

Jonas Moberg rappelle au Conseil d'administration que les nouvelles règles ont été approuvées par voie de la Circulaire du Conseil d'administration n° 93. Stuart Brooks et Baiba Rubesa font l'éloge de toutes les parties impliquées dans le processus de révision et de rédaction, faisant remarquer que des améliorations significatives avaient été apportées dans un laps de temps très court.

## 13. Autres questions

Au nom du gouvernement australien, Mark Pearson annonce son engagement à fournir des fonds au Secrétariat (1 million de dollars australiens sur trois ans) et au Fonds fiduciaire multi-bailleurs (9 millions de dollars australiens sur trois ans).

## 14. Dissolution du Conseil d'administration sortant ; remerciements aux membres du Conseil d'administration

Au nom du Conseil d'administration, Anthony Hodge remercie le Président pour sa contribution à l'ITIE. Il souligne le fait que Peter a été l'instigateur patient de changements remarquables à l'ITIE. La mise à jour des règles, le développement manifeste des processus multipartites et l'accroissement des activités de déclaration attestent tous des qualités de Président de l'ITIE que Peter a affichées au cours des cinq dernières années. Après que tous les membres se soient levés pour l'ovationner, Peter exprime sa profonde gratitude et la grande satisfaction qu'il a éprouvée à diriger l'ITIE.

### Observateurs

**Mme Zainab AHMED**, EITI Nigeria (NEITI) Coordinatrice nationale, Nigéria

**M. Tawfiq ALBODIJI**, directeur de filiale, Centre de formation et d'information sur les droits de l'homme, Yémen

**Dr Saeed AL-ALIRIQI**, Centre Alamal pour la transparence et les questions du travail, Yémen

**Mme Gro ANUNDSKAAS**, Directrice générale adjointe, ministère du Pétrole et de l'Énergie, Norvège

**M. B. ARIUNSAN**, ministre adjoint des Ressources minérales et de l'Énergie, Mongolie

**M. Franklin ASHIADEY**, GHEITI, Ghana

**M. Sabit BAGIROV**, Centre de recherches politiques et économiques, Azerbaïdjan

**M. Michael BARRON**, Directeur des politiques et affaires d'entreprise, BG Group

**Mme Karla BASSELIER**, Analyste Attachée, ministère du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, Belgique

**Mme Diana CORBIN**, Responsable des opérations et des relations avec les bailleurs de fonds, Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), Banque mondiale

**M. Wouter BIESTERBOS**, Directeur en chef de la politique, Division de la bonne gouvernance, Pays-Bas

**M. Kassongo BIN NASSOR**, Directeur des relations avec les gouvernements et les entreprises, FreeportMcMoran RDC

**M. Andrew BONE**, Directeur des relations internationales, De Beers

**Mme Delphine CLERC-TOURÉ**, ministère des Affaires étrangères et européennes, France

**Mme B DOLGOR**, Conseiller en chef du Premier ministre, Mongolie

**M. Frank De CONINCK**, Envoyé spécial du ministère belge des Affaires étrangères dans la région des Grands Lacs africains

**Mme Page DYKSTRA**, Responsable de programme, Revenue Watch Institute

**M. Manuel ADAMINI**, Directeur de la recherche en matière de stratégie d'entreprise de groupe, SNS Asset Management

**M. Farid FARZALIYEV**, State Oil Fund, Azerbaïdjan  
**M. Eelco De GROOT**, Cordaid, Pays-Bas  
**M. Moctar OULD MOHAMED EL HACEN**, Conseiller technique, Banque africaine de développement  
**Mme Shelly HAN**, Commission Helsinki des États-Unis, Finlande  
**Mme Sophia HARDING**, Responsable de programme, Publiez Ce Que Vous Payez (PYWP)  
**M. Ali IDRISSE**, Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire, Niger  
**Mme Mora JOHNSON**, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Natural Resources Canada  
**M. Jean Claude KATENDE**, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, RDC  
**Mme Carine KHAWAM**, Agence canadienne de développement international  
**Mme Magali KREITMANN**, Unité de gouvernance financière, ministère des Affaires étrangères, France  
**Dr Stephen LUCAS**, Sous-ministre adjoint, Intégration des sciences et des politiques, Natural Resources Canada  
**M. Geir LØKKEN**, ministère des Affaires étrangères, Norvège  
**M. Ron LYEN**, Directeur, Division des Affaires internationales, Natural Resources Canada  
**M. Christian MAMBU MA BINKUBULA**, Coordinateur national, ITIE, République démocratique du Congo  
**M. Carlo MERLA**, Coordinateur pour l'Afrique, Publiez ce Que Vous Payez (PWYP)  
**M. Mohammed MOTIWALA**, Division de l'Énergie et des Ressources naturelles, Département d'État américain  
**M. Ridaya La Ode NGOWE**, Coordinateur, PWYP Indonésie  
**Mme Marta Pedrajas HERRERO**, Directrice du service Développement économique, ministère espagnol des Affaires étrangères et du Développement  
**Mme Hanna OWUSU-KORANTENG**, Association Wassa des communautés affectées par les activités minières, Ghana  
**M. Russell PICKARD**, Responsable intérimaire des activités de plaidoyer internationales, Open Society Foundations, États-Unis  
**M. Erik Bering POULSEN**, Conseiller en chef, Département de l'Économie et de la Coopération mondiales, ministère danois des Affaires étrangères  
**M. Anwar RAVAT**, Directeur de programme, ITIE, Unité pétrole, gaz et opérations, Banque mondiale  
**M. Merico J. Dos REIS**, Institut Luta Hamutuk, Timor-Leste  
**M. Paulo de SA**, Directeur, Division des politiques afférentes au pétrole, au gaz et aux minerais, Banque mondiale  
**Mme Clare SHORT**, Candidate à la présidence, ITIE  
**M. Epifanio Baca TUPAYACHI**, Grupo Propuesta Ciudadana, Pérou  
**Mme Katherine TWOMEY**, ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Australie  
**Dr François VALÉRIAN**, Responsable des programmes du secteur privé, Transparency International, Berlin  
**Mme Kristel VERHOEF**, Analyste chargée de la recherche, SNS Asset Management, Pays-Bas  
**Mme Bente WEISSER**, Conseillère en chef, ministère des Affaires étrangères, Norvège  
**M. Joseph WILLIAMS**, Responsable de l'information et du plaidoyer, Publiez Ce Que Vous Payez (PWYP), Royaume-Uni  
**M. Sayon Henry YAIDOO**, Chef du Secrétariat, Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Libéria (LEITI)  
**M. Kunihiro YOSHIDA**, Chargé de recherche, ministère des Affaires étrangères, Japon  
**Mme Gabriele ZÖLLER**, ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement économiques

### Secrétariat international de l'ITIE

**M. Sam BARTLETT**, Directeur régional  
**M. Tim BITTIGER**, Directeur régional  
**Mme Marie-Ange KALENGA**, Directrice régionale  
**M. Anders Tunold KRÅKENES**, Directeur de la communication  
**M. Francisco PARIS**, Directeur régional  
**M. Eddie RICH**, Responsable adjoint du Secrétariat  
**M. Jürgen REITMAIER**, Conseiller spécial  
**M. Mike WILKINSON**, Conseiller spécial

# ANNEXE : RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA VALIDATION – PARIS, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2011

---

## Décision du Conseil d'administration concernant la Norvège

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne la Norvège comme étant Conforme à l'ITIE à compter du 1er mars 2011. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- La Norvège doit procéder de nouveau à une Validation dans un délai de cinq ans (c.-à-d. d'ici le 29 février 2016) ;
- Les parties prenantes au processus peuvent exiger une nouvelle Validation à tout moment avant cette date si elles pensent que le processus doit être réexaminé ; et
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement norvégien de son engagement et son leadership dans son soutien et sa mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite aussi le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile représentées au sein du groupe multipartite norvégien pour sa solide collaboration et sa supervision efficace du processus de mise en œuvre de l'ITIE.

De plus, le Conseil d'administration souhaite féliciter les Validateurs et toutes les personnes ayant pris part à la Validation pour le rapport impressionnant qu'ils ont préparé. Le rapport de Validation fournit un examen complet de la mise en œuvre de l'ITIE en Norvège et constitue une base suffisante pour établir la Conformité de la Norvège aux indicateurs de Validation.

Le Conseil d'administration demande au gouvernement et au groupe multipartite de s'assurer que les recommandations du validateur soient entièrement mises en œuvre et il charge le Secrétariat international de l'ITIE de lui fournir des rapports de suivi réguliers.

## Décision du Conseil d'administration concernant la République Centrafricaine

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne la République Centrafricaine (RCA) pays Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- La RCA devra être revalidée dans un délai de cinq ans (au plus tard le 29 février 2016) ;
- Les parties prenantes au processus ont la faculté de demander une nouvelle Validation à tout moment au cours de cette période s'ils pensent que le processus a besoin d'être réexaminé ; et
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration tient à féliciter le gouvernement centrafricain de l'engagement dont il a fait preuve envers l'ITIE et de la manière dont il a dirigé le processus de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le groupe multipartite de la RCA pour sa solide collaboration et la surveillance efficace qu'il a exercée sur la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration salue la volonté du gouvernement centrafricain de renforcer la mise en œuvre de l'ITIE plus avant en fournissant davantage de précisions dans les rapports ITIE pour 2007 à 2009. Le Conseil d'administration de l'ITIE invite le gouvernement et le groupe multipartite centrafricains à veiller à ce que les

recommandations du Validateur soient pleinement appliquées, et il charge le Secrétariat international de l'ITIE de lui fournir régulièrement des rapports d'avancement à ce sujet.

Le Validateur est parvenu à la conclusion que la République centrafricaine avait satisfait à tous les indicateurs de Validation, en remarquant les progrès que les projets de rapport ITIE pour la période de 2007 à 2009 faisaient apparaître, alors que ces derniers n'avaient pas encore été publiés au moment de la soumission du rapport de validation le 18 novembre 2010. Les rapports ITIE définitifs pour ladite période ont été publiés le 6 décembre 2010. À la suite d'une analyse de ces rapports, le Conseil d'administration est également parvenu à la conclusion que tous les indicateurs avaient été atteints.

### Décision du Conseil d'administration concernant le Nigéria

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays Conforme à l'ITIE au Nigéria à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Nigéria doit procéder de nouveau à une Validation dans un délai de 5 ans (c.-à-d. d'ici le 29 février 2016) ;
- Les parties prenantes au processus peuvent exiger une nouvelle Validation à tout moment avant cette date si elles pensent que le processus doit être réexaminé ; et
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Nigéria pour son engagement envers le processus de l'ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le groupe multipartite du Nigéria (NSWG) et le Secrétariat NEITI pour leur étroite collaboration et la supervision efficace de la mise en œuvre de l'ITIE, en particulier au cours des derniers mois, en réponse aux préoccupations du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration accueille également favorablement l'engagement du gouvernement du Nigéria à consolider la mise en œuvre de l'ITIE en incorporant les revenus de la Zone de développement commune avec Sao Tomé-et-Principe et ceux du secteur des minerais solides à la déclaration ITIE et en revitalisant le Groupe de travail interministériel. Le Conseil d'administration appelle le gouvernement et le groupe multipartite à s'assurer que ces mesures soient pleinement mises en œuvre et que ces rapports importants soient achevés au cours de l'an prochain. Le Conseil d'administration a relevé la richesse des observations et des recommandations en faveur d'améliorations supplémentaires à apporter à la gestion des revenus du secteur extractif qui figurent à la fois dans le rapport de validation et dans le rapport de rapprochement des exercices 2006-2008. Le Conseil d'administration demande instamment au gouvernement et au groupe multipartite de prendre les mesures qui s'imposent suite à ces conclusions. Le Conseil d'administration charge le Secrétariat international de l'ITIE de lui faire parvenir des rapports d'avancement à intervalles réguliers.

### Décision du Conseil d'administration concernant le Kirghizstan

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne la République kirghize Conforme à l'ITIE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- La République kirghize doit être revalidée dans les 5 ans (soit d'ici le 29 février 2016) ;
- Les parties prenantes impliquées dans le processus peuvent exiger une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période si elles jugent que le processus nécessite une révision ; et
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la

Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement de la République kirghize pour son engagement et son leadership dans le processus ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le Comité de supervision de l'ITIE pour son étroite collaboration et sa surveillance efficace de la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration a également accueilli favorablement l'engagement du gouvernement à appliquer les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'ITIE aux réformes du secteur de l'énergie.

Le Conseil d'administration appelle le gouvernement, le conseil national et le groupe multipartite à s'assurer que les recommandations du validateur soient pleinement mises en œuvre. Le Conseil d'administration recommande que le Comité de supervision continue de veiller au respect des procédures convenues pour l'audit des données du gouvernement, et qu'il évalue régulièrement l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine.

Le Conseil d'administration de l'ITIE charge le Secrétariat international de l'ITIE de lui fournir des rapports d'avancement réguliers.

### Décision du Conseil d'administration concernant le Niger

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays Conforme à l'ITIE au Niger à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Niger doit être revalidé dans un délai de 5 ans (c.-à-d. d'ici le 29 février 2016) ;
- Les parties prenantes du processus peuvent exiger une nouvelle Validation à tout moment avant cette date si elles pensent que le processus nécessite une révision ; et
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Niger pour son engagement soutenu vis-à-vis du processus de l'ITIE et pour la conduite de celui-ci. Le Conseil d'administration félicite également le Comité National de Concertation (CNC) pour ses efforts et son leadership efficace dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration accueille favorablement l'engagement du gouvernement du Niger à consolider la mise en œuvre en incorporant les exigences en matière de transparence des revenus dans la nouvelle constitution du pays. Le Conseil d'administration appelle le gouvernement et le groupe multipartite à faire en sorte que ses recommandations soient pleinement mises en œuvre, et il charge le Secrétariat international de l'ITIE de lui fournir des rapports d'avancement à intervalles réguliers.

### Décision du Conseil d'administration concernant le Yémen

Le Conseil d'administration de l'ITIE accorde le statut de pays Conforme à l'ITIE au Yémen à compter du 3 mars 2011. Conformément aux Règles de l'ITIE :

- Le Yémen doit être revalidé dans un délai de 5 ans (c.-à-d. d'ici le 29 février 2016) ;
- Les parties prenantes du processus peuvent exiger une nouvelle Validation à tout moment avant cette date si elles pensent que le processus nécessite une révision ; et
- Lorsque des inquiétudes fondées existent sur le fait qu'un pays a atteint le statut de Conformité à l'ITIE, mais que sa mise en œuvre de l'ITIE est ensuite retombée sous le niveau requis pour la

conformité, le Conseil d'administration se réserve alors le droit de demander à ce pays de procéder à une nouvelle Validation ou de risquer d'être radié de l'ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement du Yémen pour son engagement soutenu vis-à-vis du processus de l'ITIE et pour la conduite de celui-ci. Le Conseil d'administration félicite également le Conseil de la YEITI pour être parvenu à surmonter ses défis ainsi que pour sa supervision efficace de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration souhaite mettre l'accent sur l'importance du respect des délais dans la déclaration ITIE. Le dernier rapport du Yémen couvrait les données financières de 2005, 2006 et 2007. Le Conseil d'administration note le plan convenu à l'effet que le deuxième rapport devant couvrir 2008 soit publié au cours de la présente année civile. Le Conseil d'administration encourage également le pays à mettre en œuvre les recommandations du réconciliateur et du Validateur, y compris celle portant sur la participation plus directe des ministères au processus de la YEITI.